

Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

Bulletin numéro 28: Mai 2018

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



Global Initiative to
**End All Corporal Punishment
of Children**

La principale information de ce numéro:

Vous trouverez des informations sur les initiatives et les obstacles rencontrés par les États africains dans le cadre du passage de l'interdiction à l'élimination des châtiments corporels des enfants. Nous vous invitons à lire notre bulletin pour découvrir plus d'informations sur les résultats de recherches régionales et nationales, les campagnes et développements positifs en faveur de l'éradication des châtiments corporels à travers le continent.

1. [Récent progrès en Afrique](#)
 2. [Ressources: Recherches/Rapports/Publications](#)
 3. [Actualité des droits de l'Homme](#)
 4. [Demande d'informations](#)
-

1. Récent progrès en Afrique

Actualités nationales

Ghana: Le service éducatif du Ghana (GES) a indiqué que les enseignants des écoles privées et publiques qui infligent des châtiments corporels aux élèves seraient sanctionnés conformément aux directives du service. Une déclaration signée par le directeur général du GES indique que «les châtiments corporels dans nos institutions sont illégaux et ne sauraient être tolérés sous aucune forme». (*GhanaWeb*, 22 mars 2018).

NB: Les châtiments corporels en milieu scolaire ne sont pas interdits par la loi au Ghana. En vertu de la loi de 1961 sur l'éducation, le Code de discipline éducative au Ghana concernant les établissements de niveau secondaire prévoit les

châtiments corporels. En outre, l'article 13 (2) de la loi de 1998 sur les enfants prévoit également une "correction justifiable".

Passer de l'interdiction à l'élimination

Afrique du Sud: Le Département de l'éducation de la province de Free State a lancé une Plateforme mondiale en ligne sur les droits de l'enfant, une initiative conçue pour assurer la promotion et la protection des droits de l'enfant en milieu scolaire. Dirigé par l'Université de Lund en Suède et financé par l'Agence suédoise de développement international (SIDA), le programme comprend une formation en Suède sur les droits de l'enfant, la gestion de classe et la gouvernance scolaire. Il abordera divers aspects, notamment la participation démocratique des élèves, les châtiments corporels et la participation des parents. (*News24*, 02 mai 2018).

NB: Les châtiments corporels sont interdits dans les écoles en vertu de la loi de 1996 sur les écoles sud-africaines (article 10)

Angie Makwetla, commissaire à la Commission sud-africaine des droits de l'homme en charge des droits de l'enfant, a indiqué dans un récent article que les châtiments corporels «alimentent la culture de violence qui imprègne l'Afrique du Sud aujourd'hui». Faisant référence à la décision de la Haute Cour de 2017 qui a déclaré inconstitutionnelle la défense juridique du «châtiment modéré et raisonnable» en vertu de la *common law*, la Commissaire Makwetla a souligné que l'élimination des châtiments corporels à la maison demeure un défi. Cette situation s'illustre à travers les difficultés rencontrées pour parvenir à l'élimination des châtiments corporels dans les écoles sud-africaines malgré les nombreuses mesures prises par le gouvernement pour promouvoir une discipline positive. Angie Makwetla a appelé à des efforts concertés pour développer des campagnes et des outils de plaidoyer afin de promouvoir la parentalité positive et souligner les dangers des châtiments corporels. (*Mail & Guardian*, 26 avril 2018)

Kenya: La Commission du service des enseignants (*Teachers Service Commission*) a déclaré à la Haute Cour qu'elle n'était pas en mesure d'entamer une procédure disciplinaire contre les enseignants fautifs exerçant dans des établissements privés. La TSC a attribué cela à l'absence de lois lui octroyant des pouvoirs de surveillance des établissements privés. Cette déclaration fait suite à une affaire judiciaire dans laquelle un parent a demandé à la Haute Cour d'interdire les châtiments corporels dans les écoles et de contraindre la Commission du service des enseignants à mettre en place une politique pour s'assurer que les châtiments corporels soient complètement éradiqués. Le parent aurait réclamé des dommages et intérêts et des excuses suite aux coups portés à son enfant.

NB: L'article 29 de la Constitution kenyane de 2010 interdit les châtiments corporels dans tous les contextes. L'interdiction à l'école est confirmée à l'article 4 de la loi de 2013 sur l'éducation de base.

Ouganda: L'ONG [Joy for Children](#) anime une formation sur la discipline positive dans des écoles de Kampala par le biais d'un enseignement participatif. A travers ce projet, Joy for Children vise à enseigner aux enfants leurs droits et à former les enseignants sur les effets positifs des méthodes alternatives de discipline.

NB: Les châtiments corporels sont devenus illicites en milieu scolaire suite à la modification de la loi sur les enfants de 2016.

[Retour au sommaire](#)

2. Ressources: Recherches/Rapports/Publications

NOUVELLE publication de Global Initiative

En prévision du *Sommet des solutions pour mettre un terme à la violence* dans le cadre de l'agenda 2030, qui s'est tenu à Stockholm, en Suède, les 14 et 15 février 2018, Global Initiative a [publié un rapport](#) sur les progrès effectués en faveur de l'élimination des châtiments corporels des enfants dans les "pays pionniers". Ces pays - dont l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Ouganda et la Tanzanie - se sont engagés en faveur d'une action accélérée de trois à cinq ans pour mettre un terme à toute violence à l'encontre des enfants (cible 16.2 des objectifs de développement durable). Ce rapport met l'accent sur l'importance de mettre fin aux châtiments corporels pour atteindre l'ODD 16.2 et les cibles y relatives.

Pour chaque pays pionnier, le rapport établit:

- Le statut juridique actuel des châtiments corporels, tout changement nécessaire pour parvenir à une interdiction complète, et toute opportunité actuelle de réforme juridique;
- Si le gouvernement s'est engagé en faveur de l'interdiction
- Des données sur la prévalence et des exemples de bonnes pratiques;
- Des recommandations pertinentes des organes de suivi des traités des Nations Unies et organes régionaux.



Ressource régionale

[From the day they are born: a qualitative study exploring violence against children with disabilities in West Africa, Njelesani et al. BMC Public Health \(2018\)](#): Cette étude examine la violence vécue par des enfants handicapés dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest - la Guinée, le Niger, la Sierra Leone et le Togo. Le document révèle que presque tous les enfants handicapés interrogés ont affirmé avoir subi une forme de violence de la part de leurs parents, enseignants, pairs ou des membres de la communauté, notamment à travers des taquineries, de l'intimidation, un accès restreint à la nourriture et des châtiments corporels. Il estime que la violence à l'égard des enfants handicapés doit être combattue car ces derniers sont plus exposés à la violence que les enfants non handicapés depuis leur naissance. Le document appelle à l'interdiction des châtiments corporels dans tous les contextes.

Ressource nationale

Afrique du Sud: Une enquête menée par le [Projet Umhlali](#) dans cinq écoles de Walmer à Port Elizabeth a révélé des statistiques alarmantes sur la violence envers les enfants dans les écoles. Sur les 361 élèves interrogés, 98% ont déclaré avoir été victimes de «violence directe» à l'école. Environ 82% de ceux qui ont été victimes de violence directe ont indiqué qu'il s'agissait de châtiments corporels. Certains élèves - environ 72% - ont été victimes de violence à la maison avec une ceinture, un fouet ou une chaussure. Les résultats de l'enquête ont été publiés à la fin 2017, plus de deux décennies après l'adoption de la loi de 1996 sur les écoles sud-africaines dont l'article 10 interdit les châtiments corporels en milieu scolaire. (The Herald Live, 16 avril 2018)

Rwanda: [Une étude portant sur un programme d'intervention de MenCare](#) réalisé dans quatre districts rwandais et impliquant des pères et des couples, a révélé que le fait d'échanger avec des hommes qui deviennent pères et de mettre l'accent sur l'amélioration des relations de couple pourrait constituer une stratégie efficace pour réduire la violence faite aux femmes et améliorer les relations au sein du foyer, réduisant également le recours à la punition physique à l'encontre des enfants. L'étude a montré que le programme - qui impliquait des hommes et leur partenaire dans des séances participatives en petits groupes de réflexion critique et de dialogue – a entraîné une baisse substantielle de l'administration des châtiments corporels aux enfants par les hommes et les femmes: 58% des hommes du groupe d'intervention recouraient aux châtiments corporels (contre 67% dans le groupe contrôle) et 68% des femmes (contre 79% dans le groupe témoin).

3. Actualité des droits de l'Homme

Principales décisions et recommandations, etc.

Le **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant** a tenu sa 31ème session en avril - mai 2018 à Bamako, au Mali. Le Comité a soulevé la question des châtiments corporels des enfants lors des examens des rapports du Burkina Faso, du Burundi, du Malawi et du Niger. Les observations finales n'ont pas encore été publiées.

Lors de sa 77ème session en janvier - février 2018, le **Comité des droits de l'enfant** s'est félicité de l'interdiction récente des châtiments corporels dans les écoles aux Seychelles, mais il a souligné que d'autres mesures urgentes devraient être prises en ce qui concerne les châtiments corporels et leur interdiction dans tous les contextes. Au cours du dialogue avec le Comité, le Gouvernement seychellois a réitéré son engagement en faveur de l'interdiction dans tous les contextes et a déclaré que cela aurait lieu au début de 2018.

Les Seychelles ont également été examinées lors de la 19ème session du **Comité des droits des personnes handicapées** en février - mars 2018: le Comité a recommandé l'accélération du processus d'examen de la loi sur les enfants afin que celle - ci prévoit l'interdiction des châtiments corporels dans tous les contextes. Au Soudan, le Comité s'est déclaré préoccupé par l'absence de mesures prises pour criminaliser toutes les formes de violence, y compris les châtiments corporels, et a recommandé une interdiction dans tous les contextes.

Lors de sa 63ème session en mars 2018, le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels** a exprimé ses préoccupations auprès de la République centrafricaine concernant le Code de la famille qui autorise les châtiments corporels au sein de la famille et des structures d'accueil, et il a recommandé au gouvernement de modifier sa législation afin d'interdire expressément les châtiments corporels dans tous les contextes.

Briefings aux organes des droits humains

Global Initiative soumet régulièrement des documents d'information aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Si vous/votre organisation êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org. Concernant les dates limites de soumission des documents d'information aux comités, veuillez consulter les rapports pays sur le [site de Global Initiative](#).

L'Examen périodique universel

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: vohito@endcorporalpunishment.org).

Lors de la 29ème session de **l'Examen périodique universel** en janvier 2018, le Burundi a fait l'objet d'une recommandation visant à prendre des mesures législatives pour mettre fin aux châtiments corporels dans tous les contextes - le gouvernement examinera cette recommandation et répondra avant la 38ème session du Conseil des droits de l'homme en juin 2018. Le Botswana a également fait l'objet de plusieurs recommandations visant à interdire les châtiments corporels dans tous les contextes, mais il les a toutes «notées» (il ne les a pas acceptées). Au Botswana, les châtiments corporels des enfants demeurent licites dans tous les cadres de la vie des enfants, y compris en tant que peine criminelle.

Pour plus d'informations sur les prochaines sessions de l'EPU des États ou concernant les délais de soumission d'informations dans le cadre de l'examen, veuillez consulter les [rapports de chaque pays](#) sur le site Web de Global Initiative.

[Retour au sommaire](#)

4. Demande d'informations

Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web: contact triona@endcorporalpunishment.org.

Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Nous recueillons également des preuves sur la nature et la prévalence des châtiments corporels. Prière d'envoyer à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org, des résultats de recherches récentes sur les châtiments corporels des enfants en Afrique.

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative:

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants

Veillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: vohito@endcorporalpunishment.org.

[Retour au sommaire](#)

Global Initiative vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Le Projet Afrique vise à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres.

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons

à nous envoyer vos commentaires à l'adresse
suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.



Our mailing address is:

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children
The Foundry
17 Oval Way
London, London SE11 5RR
United Kingdom

[Add us to your address book](#)